
Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la commune de Bouzonville, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la commune de Bouzonville, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 708;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14953_t1_0708_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

concevoir l'exécrable dessein de trancher le cours des jours de deux représentants, fidèles défenseurs de la souveraineté du peuple; ils vivent... eh ! que d'actions de grâces n'avons-nous pas à réitérer en masse à l'Etre Suprême, le 20 prairial, pour une protection aussi visible... nos vœux les plus fervents s'étendront sur la conservation entière des membres de la Convention.

Soutiens inébranlables du peuple français, intrépides défenseurs de ses droits, restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez fixé sa félicité, unique objet de vos immortels travaux ! Pour nous, nous surveillerons avec la plus sévère et la plus impartiale exactitude les traîtres, les conspirateurs, et tous les ennemis de la liberté et de l'égalité.

Vive la République, Vive la Convention nationale et vivent ses comités de Sureté générale et de salut public ! ».

ROUX (*agent nat.*), TILLIER, LECARLE, DUGUÉ, CAMUS, MOMEULT, FOINOD [et 14 signatures illisibles].

18

La société populaire de Salins-Libre, département de la Meurthe, écrit à la Convention nationale que les prêtres, dans le délire de leurs angoisses, croyant ou faisant semblant de croire que la divinité résidoit en eux, vouloient faire accréditer que leur anéantissement entraînerait la destruction de toute idée divine. Mais vous, législateurs, dont les leçons, dit-elle, peuvent défier les Sages de la Grèce et de Rome ancienne; vous dont chaque jour est un jour de deuil pour le crime et un jour de gloire pour la vertu, vous venez de forcer vos ennemis dans leurs derniers retranchemens, en proclamant l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame; nous vous en félicitons, en proclamant à notre tour que vous êtes les sauveurs, les régénérateurs des peuples.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Salins-Libre, s.d.] (2).

« Assés et trop longtemps la superstition production monstrueuse de ignorance et de l'audace avoit régné sur l'univers, il étoit tems qu'une assemblée de Sages parut pour renverser ses autels nécessaires dans un gouvernement vicieux et nuisibles dans un gouvernement pur.

Aussi cette assemblée indignée que la Divinité dégradée et avilie par les folies humaines trouvât des intermédiaires entre elle et l'homme, qui en ternissoient l'éclat, a dès son aurore fait briller l'éclair précurseur de la foudre qui vient de les frapper.

Ces hommes dans le délire de leurs angoisses croyant que la Divinité résidoit en eux vouloient faire accréditer que leur anéantissement entraînerait la destruction de toute idée divine.

Avec quelle insolence ils s'efforçoient à faire prévaloir ces principes, lorsque vous dont les

leçons peuvent défier les sages de la Grèce et de Rome ancienne, vous dont chaque jour depuis que le gouvernement françois est entre vos mains, est un jour de deuil pour le crime et un jour de gloire pour la vertu, vous dont les ouvrages portent partout l'empreinte de la divinité vous lui avés rendu l'hommage le plus éclatant, et par là, forcé vos ennemis dans leurs derniers retranchemens.

Aussi tout nous présage que la Constitution que vous nous donnés sera immortelle comme l'éternel que vous proclamés.

Recevés donc nos félicitations d'autant plus dignes de vous, que nos ames se sont agrandies, depuis le moment où en nous mettant à notre place, vous nous avés approchés de la divinité et depuis que cet être qui pour nous en éloigner sembloient s'être approprié le privilège de lui parler pour nous ont disparu ».

SIMON [et 2 signatures illisibles].

19

Les citoyens composant le conseil-général de la commune de Bouzonville, département de la Moselle, témoignent leur reconnaissance à la Convention nationale pour avoir envoyé dans leur département le représentant du peuple Mallarmé. Ce digne montagnard, disent-ils, a terrassé les ennemis de la liberté, ranimé l'énergie des patriotes, épuré les autorités constituées; enfin, par sa vertu, sa morale et sa fermeté révolutionnaire, il a tellement électrisé tous les citoyens, qu'ils ont juré mille fois de mourir plutôt que de retomber dans l'esclavage, et que de cesser d'être attachés à la représentation nationale. Ils invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à l'anéantissement du dernier des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (1).

[Bouzonville, s.d.] (2).

« Représentans,

Depuis longtemps il régnait en cette commune une scission, une faction habituée de dominer, s'efforçait à s'attirer tous les pouvoirs; de là dérivait une discussion préjudiciable à la chose publique. Les agents du représentant Faure qu'il a envoyés en cette commune, bien loin d'étouffer cet esprit dominant, lui ont donné un esprit bien plus fort; il a fallu la présence d'un apôtre de la Montagne sainte pour rétablir l'union et la paix dans cette commune. Oui ! c'est le représentant Mallarmé, ce digne montagnard qui a anéanti cette faction et a rétabli aux corps constitués cette autorité que les agents du représentant Faure avaient avilie par leurs discours. O Montagne sainte ! sois bénie et reçois notre vive reconnaissance de l'envoi que vous avez fait dans cette commune de ce digne montagnard et de son travail sublime. Nous vous conjurons, représentants, de ne quitter votre poste jusqu'à ce que le der-

(1) P.V., XXXIX, 387.

(2) C 306, pl. 1166, p. 16.

(1) P.V., XXXIX, 387.

(2) C 305, pl. 1152, p. 18.